

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Place Bonaventure, portail Sud-Est 800, rue de La Gauchetière Ouest 7 ième étage Montréal Québec H5A 1L6

Title - Sujet						
Compensation Habitat Poisson						
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.			
EE520-172450/A			002			
Client Reference No N° de référence du client			Date			
R.071652.970			2017-03-27			
GETS Reference No N° de référence de SEAG						
PW-\$MTC-255-14251						
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME						
MTC-6-39320 (255)						
Solicitation Closes - L'invitation prend			n	Time Zone		
at - à 02:00 PM			••	Fuseau horaire		
on - le 2017-04-05				Heure Avancée de l'Est		
OII - le 2017-04-03				HAE		
F.O.B F.A.B						
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur			
Desforges, Julie			mtc255			
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX			
(514) 496-3413 ()			(514) 496-3822			
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à si de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	gner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-172450/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.0716252.970 MTC-6-39

File No. - N° du dossier MTC-6-39320 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRE EST MODIFIÉ TEL QUE DÉCRIT CI-DESSOUS :

Addenda 2

Veuillez trouver ci-joint l'addenda susmentionné qui fait partie intégrante des documents de soumission.

QUESTION 1

Pour l'accès à l'eau au parc Sabourin, est-il permis de construire une jeté en pierre ou de construire un quai fixe sur poteau reposant sur le lit de la rivière?

RÉPONSE 1

Une jetée en pierre n'est pas permise. Un quai fixe sur poteau est permis mais la perturbation du lit de la rivière doit être réduite au minimum.

QUESTION 2

Lors de la mise en place de la couche de granulat no. 2 et 3 dans les zones V1 à V10, nous devons prévoir l'encaissement dans le lit. Pourriez-vous nous transmettre l'information géotechnique (si disponible) sur le lit naturel de la rivière dans les zones concernées ainsi que l'encaissement que vous avez prévu dans la conception et contrôle qualité?

RÉPONSE 2

Nous rappelons qu'autant pour les aménagements en eau vive que ceux en eau calme, les épaisseurs de granulats spécifiés au devis doivent être au-dessus du lit de la rivière. Toutefois, les blocs cubiques du pourtour des frayères devraient être encaissés dans les zones V1 à V10. Se référer à la Réponse 9.

L'encaissement naturel est un facteur qui pourrait causer une certaine perte de matériaux. Vous trouverez en pièce jointe la cartographie des substrats composant le lit de la rivière. Cette carte est donnée à titre indicatif uniquement. Sous aucune circonstance, les différences entre les informations contenues sur cette carte et le substrat actuel du lit de la rivière ne peuvent être utilisées pour justifier une réclamation en relation avec la mise en place des matériaux dans l'eau.

Dans l'éventualité d'un encaissement naturel des granulats, son envergure et sa profondeur seraient pris en compte dans les 15% de surfaces non conformes permises (ayant un substrat d'une épaisseur entre 300 mm et 500 mm) pour chaque zone (V1 à V10). Cependant le Représentant du Ministère a la latitude d'accepter un pourcentage de non-conformité plus élevé lors de situations particulières. Au cas où le plongeur pendant l'inspection remarque, pour une zone précise, un encaissement systématique élevé et qu'il juge que cet encaissement est la cause d'une non-conformité plus grande que permise dans la zone, un ajustement pourrait être apporté aux corrections requises en concordance avec ses observations.

QUESTION 3

Section 01 45 00, article 1.3.2: il est spécifié qu'une bathymétrie globale est requis sur l'ensemble des travaux et ce une fois que tous les travaux auront été complétés. Si nous effectuons des bathymétries par zones ou sous-zones (tel que l'article 1.3.3) et ce, selon l'avancement des travaux, est-ce que la bathymétrie globale est toujours exigée?

RÉPONSE 3

Non, la bathymétrie finale du site à la fin de travaux pour une mise à jour de la carte bathymétrique qui sera transmise aux autorités concernées par le maître d'œuvre ne sera pas exigée à l'Entrepreneur. Ainsi, l'entrepreneur aura simplement à procéder aux relevés bathymétriques des zones et sous-zone nécessaire afin de justifier l'avancement des travaux.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur EE520-172450/A 002 mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

R.0716252.970 MTC-6-39320

QUESTION 4

Il a été spécifié lors de la visite de soumission qu'une bathymétrie de la voie navigable sera faite avant et après les travaux. Qui doit effectuer et assumer les frais de cette bathymétrie? Jusqu'à qu'elle distance au sud de l'Île aux Pins cette bathymétrie sera demandé?

RÉPONSE 4

Le Canada effectuera cette bathymétrie à ses frais avant et après les travaux. Elle s'étendra jusqu'à la limite sud de la zone C4.

QUESTION 5

Si nous effectuons un déboisement des terrains du MTMDET, nous devons reboiser une zone de 1300m². Si nous utilisons les terrains du MTMDET sans faire de déboisement, est-ce que nous devons quand même reboiser la zone de 1300m² spécifiée au plan D1001?

RÉPONSE 5

Non. Le reboisement se fait uniquement s'il y a déboisement. La surface à reboiser est égale à la surface déboisée jusqu'à un maximum de 1300 m2. La surface déboisée peut dépasser 1300 m2 mais doit respecter les restrictions mentionnées au devis à cet égard.

QUESTION 6

Il a été mentionné à la visite de soumission que nous devons assurer le transport des plongeurs sur l'eau lors des travaux d'inspection. Bien vouloir nous spécifier les exigences d'embarcation requise afin d'assurer le transport des plongeurs et leurs équipements?

RÉPONSE 6

Il n'y a pas d'exigences particulières. Une embarcation qui peut accommoder trois plongeurs avec un matériel de plongée standard serait acceptable. L'embarcation doit avoir été certifiée par Transports Canada et les équipements de sécurité exigés par la Loi doivent être prévus.

QUESTION 7

Dans les zones V7, V8 et V10, il n'y a pas de cellule (±21m x 28m) à construire comme dans la zone V9. Est-ce que les groupes de 3 blocs cubiques doivent dans ce cas être espacés de 7m l'un de l'autre et ce sur toute la surface des zones V7, V8 et V10?

RÉPONSE 7

Oui. Autant de groupes de 3 blocs espacés de 7 m devront être mis que la surface peut accommoder. Même s'il n'y a pas de cellules, il y a des rangées de blocs perpendiculaires au courant prévus dans V7 et V8 et parallèles au courant dans V10.

QUESTION 8

Vous évaluez une surface de 100m² ou deux surfaces de 50m² pour la relocalisation des podostémons (entre V3 et V10). Avez-vous évalué la densité de la population ainsi que le nombre de podostémon en totalité à relocaliser?

RÉPONSE 8

La surface qui sera sélectionnée pour le prélèvement aurait une densité de podostémon supérieure à 50%. Le nombre de rochers colonisés ne peut pas être évalué à l'avance puisqu'il dépend de leurs tailles. Toutefois, toutes les pierres colonisées dans la zone identifiées devraient être prélevées et relocalisées, à moins qu'elles ne soient trop grosses pour être manipulées.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur EE520-172450/A 002 mtc255

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME MTC-6-39320

QUESTION 9

Dans les zones V1 à V10, les blocs cubiques ceinturant les frayères doivent avoir un encaissement de 100-200mm dans le lit naturel de la rivière et doivent dépasser de 100-200mm l'épaisseur de la frayère. Qu'arrive t'il si l'encaissement est supérieur et/ou le bloc ne dépasse pas la frayère et/ou dépasse la frayère au-delà des exigences? Est-ce considéré comme une non-conformité et est-ce que le bloc devra être

replacé?

RÉPONSE 9

Non. Ceci n'est pas considéré une non-conformité en autant que le Représentant du Ministère soit satisfait de la méthode d'exécution de la mise en place des pierres dans la sous-zone en question. L'Entrepreneur doit déployer tous les efforts raisonnables requis par le Représentant du Ministère pour s'assurer que les blocs cubiques sont encaissés de 100 à 200 mm dans le lit de la rivière. Cependant, ni l'encaissement ni le dépassement ne seront mesurés pendant l'inspection des aménagements par le plongeur. Il se pourrait par contre que le plongeur, suite à une inspection d'une sous-zone, indique des améliorations qui devraient être effectuées afin d'atteindre l'objectif dans les prochaines sous-zones à aménager.

QUESTION 10

Suite à une correction d'une déficience, est-ce qu'une 2e inspection avec les plongeurs sera faite? Si oui, qui doit assumer les frais de cette 2e inspection?

RÉPONSE 10

Non. Il n'y a pas de 2ème inspection prévue.

QUESTION 11

Est-ce que vous avez des statistiques de navigation du chenal de navigation?

RÉPONSE 11

Compte tenu que le tirant d'eau dans le chenal est relativement faible, on retrouve principalement des embarcations avec moteur hors-bord de moins de 7 mètres. Présence aussi de moto-marine et d'embarcations non-motorisées (canot ou kayak). La fréquence des embarcations varie beaucoup selon la température et le beau temps lors des fins de semaine ou la période de vacances.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITION DEMEURENT INCHANGÉS